



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE SAINT-CRICQ – GERS (32 430)

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE ET DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 03 mars, à vingt heures,
Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur CETTOLO Serge, Maire.

Date de convocation : 23/02/2026

Ouverture de séance : 20H05

Présents : CETTOLO Serge, ULIAN Martine, CENEDESE-CONDOM Myriam, MARGONTIER Éric, LEPORT Nadège, RIBERA Jean-Guy, RENSTAD Rebecca, RUBIO Sandrine, FRATELLI Patrick, PERIER Vincent

Secrétaire de séance :

CENEDESE-CODOM Myriam

**Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire souhaite intégrer une délibération :*

- *Délibération concernant le vote du CFU*

Le Conseil Municipal accepte de mettre la délibération à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19/01/2026
- Délibération C.L.E.C.T Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
- Délibération pour le vote du CFU
- Mise en place du bureau pour les élections municipales 2026

Questions diverses.

- Point subvention du département pour la RD 511

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 19/01/2026. :

Le compte-rendu de la séance du 19 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

2 – Délibération C.L.E.C.T

M. le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU), les relations financières entre l'EPCI et ses communes membres sont organisées notamment autour des attributions de

compensation (AC) prévues par l'article 1609 nonies C du Code général des impôts. Ces AC reflètent la neutralité financière des transferts de charges lorsque des compétences sont transférées à l'EPCI. La réglementation prévoit la possibilité pour les communes et l'EPCI d'adapter ces montants dans le temps, par une révision libre.

Dans le cadre d'un suivi annuel, la CLECT s'est réunie le 19 janvier 2026 dans le but d'établir un rapport d'expertise permettant de déterminer les attributions de compensation d'investissement dans le cadre d'une procédure dite « de révision libre ». Cette expertise a été menée dans le cadre de l'évaluation des charges de la compétence « Plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu, et cartes communales ».

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'entériner les montants des Attributions de Compensation d'investissement libres comme suit :

- Commune de SAINT CRICQ : 4 244.74 €

- Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 10 voix.

APPROUVE la délibération.

DIT que la présente délibération sera adressée à la Sous-Préfecture de CONDOM ainsi qu'à la CCBL.

3-Délibération concernant le vote du CFU

Monsieur le Maire présente le C.F.U avec un résultat global de 127 204.76 euros.

- Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 10 voix.

APPROUVE la délibération.

DIT que la présente délibération sera adressée à la Sous-Préfecture de CONDOM ainsi qu'au SGC D'AUCH.

4- Mise en place du bureau de vote pour les élections municipales 2026

Répartition des heures de présence par groupe de 3/4 conseillers municipaux, sur des plages de 2/3 heures.

5- Questions diverses. :

•RD 511

Face aux interrogations soulevées lors de la réception du courrier du département concernant la subvention pour la RD 511.

Mme ULIAN Martine a rencontré M. Perez Julien (Géomètre)

En suivant, un rendez-vous a été demandé à M. ABADIE (Conseil Départemental).

La séance est levée à 21H20.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE

Délibération n°1	• <u>Délibération CLERCT</u>	Approuvée à l'unanimité
------------------	------------------------------	-------------------------

Délibération n°2	• <u>Délibération pour le vote du CFU</u>	Approuvée l'unanimité	à
------------------	---	--------------------------	---

Le Maire,
M. SERGE CETTOLO



La secrétaire de séance,
CENEDESE-CONDOM Myriam

